

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 14 Avril 2022

Délibération n°20220414_01

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 43

Suppléants : 1

Pouvoirs : 8

= VOTANTS : 52

- dont « pour » : 51

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 1

Objet : SOLIDARITÉ UKRAINE : don financier

Le jeudi 14 avril 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Val-de-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BOIREAUD Philippe – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAUDAUD Gérard – TEILLET Anne – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-BOIZUMAUULT Sylvie pouvoir à TEXIER Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

4-DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique

5-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

8-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents excusés : DURAND Jean-Louis - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - HENTRY Jimmy BEAU Jean-Yves – JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien - FAURE Sigrid – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques GOYAUD Philippe - BLANCHON Alain - BONNET Franck - POTEL Maryse – DE LUSTRAC Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.



Objet : SOLIDARITÉ UKRAINE : don financier

*Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'urgence de la situation Ukrainienne,
Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 21 mars 2022,*

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes et leurs groupements à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la communauté de communes Cœur de Charente tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La communauté de communes souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 10 000 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, au profit de l'Ukraine.

Monsieur le Président, sur proposition du bureau communautaire, propose de procéder au virement de la somme de 10 000 € au profit d' « action Ukraine-1-2-00263-RC ».

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité décide :

- **D'APPROUVER le soutien aux victimes de la guerre en Ukraine, par un don d'un montant de 10 000 € au profit du FACECO au titre d'« action Ukraine-1-2-00263-RC » ;**
- **D'APPROUVER l'inscription budgétaire des crédits précités ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à verser les fonds précités au FACECO et à signer tout document découlant de l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

